

res. Quand on voit les frustrations qu'éprouvent des fonctionnaires honnêtes et laborieux qui présentent des propositions qu'écarte péremptoirement cette bande de crétins, on comprend que la démocratie au Canada est mise à rude épreuve. Les conservateurs ne sont pas parfaits, mais la grande majorité de ceux que je vois ici ce soir à la Chambre ont bien l'intention d'en faire l'un de nos principaux objectifs une fois que nous aurons pris possession des banquettes d'en face.

Plus tôt au cours du présent débat, le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) a signalé à la Chambre l'article du bill concernant le Régime enregistré d'épargne-retraite. Il a accompli le travail bien inspiré d'en analyser l'historique et les diverses options actuellement prévues dans la loi. Celle-ci comporte des points positifs, et il les a relevés.

J'aimerais faire quelques observations sur ce qu'il a dit. Il ne pouvait pas comprendre pourquoi les auteurs de ce projet de loi avaient pris tant de soin à spécifier que l'on n'avait pas le droit de retirer son argent d'un REER avant l'âge de 60 ans. Il ne pouvait pas comprendre pourquoi le gouvernement avait choisi l'âge de 60 ans au lieu de 55 ou même de 50 ans. Après tout, l'argent appartient à celui qui l'a épargné. Avec sa longue expérience de la fonction publique, le député aurait dû savoir qu'elle a grandi avec, à l'échelon supérieur, la mentalité qu'il faut montrer aux Canadiens qu'ils ne sont pas libres. Ils ne croient honnêtement pas que les citoyens de notre pays, employés ou à leur compte, ont le talent naturel de prendre leurs propres décisions et sont prêts à supporter les conséquences de leurs erreurs.

La croyance que le citoyen ordinaire n'est pas capable de résoudre ses problèmes est l'une des faiblesses qui ont vu le jour dans la fonction publique de tous les pays au cours des 30 à 40 dernières années. Cette attitude élitiste—savoir que seuls ceux qui entrent dans la fonction publique connaissent la volonté de Dieu—est caractéristique de la fonction publique de tous les pays. Elle y retrouve également dans les grandes sociétés, dans les groupes importants de personnes comme l'Église, et ainsi de suite.

Lorsqu'une personne accède aux plus hauts postes au sein d'une société ou d'un gouvernement, elle peut encore se servir de gros bon sens. Voilà la leçon que nous a apprise aujourd'hui le député d'Okanagan Boundary et la réponse au problème que le député d'Esquimalt-Saanich n'arrivait pas à résoudre en ce qui concerne l'âge de 60 ans. Il faut que les fonctionnaires puissent décider qu'il s'agit là de l'âge limite. Ils ne veulent pas admettre que cet argent appartient non pas à eux, mais à celui qui l'a économisé.

● (2152)

L'autre âge de 71 ans est facile à expliquer. Il faut sortir son argent du REER à 71 ans pour une raison très simple. Les fonctionnaires du Revenu national croient au dogme que tout ce qui est gagné par autrui leur appartient. Il faut être protégé du Ciel et avoir l'esprit aiguisé pour leur arracher quelque chose. Ils reniflent partout, à la recherche d'un œuf à tondre. Voilà leur mentalité. Ils s'assurent le concours illicite de la GRC. Donc le Revenu national s'imagine que tout argent lui appartient tant que le contraire n'a pas été prouvé. Et trop souvent les tribunaux ont accredité cette doctrine.

Ces 90 ans d'âge sont un peu loufoques. Les sociétés d'assurances ont toujours admis en hypothèse qu'à 90 ans, on est mort. Diverses sociétés avaient même l'habitude de payer à

Impôt sur le revenu—Loi

l'âge de 90 ans l'indemnité complète de l'assurance-vie ordinaire. Celui qui atteignait cet âge de 90 ans constituait une simple aberration. S'il avait une police de \$1,000 on lui payait le capital complet, en lui disant «Vous êtes mort, profitez-en.»

Des voix: Oh, oh!

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Les actuaire qui font marcher ces sociétés d'assurances basent tout sur des moyennes. Si celui qui est censé mourir à 71 ans vit jusqu'à 90 ans, il constitue une anomalie. Dans l'arithmétique des assurances, on calcule que tant de personnes meurent. On double les chiffres pour se réserver un petit profit. Ce point de vue actuariel convient parfaitement aux assurances. Mais ce bill et le REER les ont fortement secoués. Elles n'en mourront pas, il va leur rester des tas d'affaires. Cependant, la loi autorise à prendre une rente, et la grande majorité des intéressés vont le faire.

Le député d'Esquimalt-Saanich a eu raison de faire remarquer que le gouvernement avait pris des mesures positives en autorisant dans certains cas à utiliser les sommes accumulées dans un régime enregistré d'épargne-retraite. Il est possible de s'en servir pour l'achat d'une rente viagère, et en outre d'acheter une rente à échéance fixe, donnant des prestations jusqu'à 90 ans, mais pas après. Il a ensuite parlé d'un nouveau régime appelé Fonds enregistré de revenu de retraite où peuvent être transférés ces fonds. Il faut néanmoins sortir l'argent du FERR par des paiements fixes.

Je voudrais faire une remarque avant de contredire le député d'Esquimalt-Saanich. Il part du principe qu'à 71 ans les retraités ne devraient plus s'inquiéter de faire des investissements. Sait-il vraiment au nom du ciel, ce qu'il en est? Il y a beaucoup de gens qui vivent bien après 71 ans et qui ne pensent pas qu'ils ont perdu pour autant toutes leurs billes. En fait, beaucoup commencent tout juste à réaliser à cet âge qu'ils connaissent quelque chose à la vie. Avec l'expérience de l'âge, à 71 ans, ou plus tard, peu importe, ils ne pensent nullement qu'ils vont mourir à 72 ans, mais ils veulent mettre leur expérience à profit pour faire de l'argent. Ces gens veulent avoir le droit de placer leur argent et de faire leur pelotte. Quand à moi, je leur souhaite bonne chance.

J'aimerais maintenant proposer quelques options supplémentaires à celles qui figurent dans cette mesure. Voici. Pourquoi n'a-t-on pas simplifié les choses? Reconnaissons donc que cet argent appartient à celui qui l'a gagné. Qu'il le dépose dans une banque à n'importe quel âge et quand il veut l'utiliser, ou qu'il le dépose dans une coopérative de crédit, une caisse populaire ou n'importe où il y a un agent de fiducie qui s'en occupe. S'il utilise cet argent, n'importe quand et quel qu'en soit le montant, qu'il remplisse alors le formulaire T-4 et l'envoie au ministère du Revenu national. Il paiera alors les impôts sur cette somme. On échapperait alors à toutes ces échéances fixes à calculer tous les ans et qui vont nous obliger à employer un tas de pauvres types à remplir des papiers tout à fait inutiles. Qu'on laisse donc les gens sortir leur argent quand ils le veulent, et que celui qui veut se donner du bon temps et tout dépenser pendant les cinq premières années de sa retraite, qu'il le fasse, c'est à lui. Il n'a qu'à payer l'impôt quand il le retire. S'il préfère le conserver en pensant qu'il vivra jusqu'à 150 ans, libre à lui. Le sens commun voudrait qu'on laisse le choix aux intéressés. Qu'on abolisse tous ces mécanismes de contrôle. Du moment que le percepteur touche sa part quand